

MIPI SAS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40 000€
Siège Social : 2 Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar
13 002 MARSEILLE
oooooooo
R.C.S. MARSEILLE B 532 986 080
oooooooo

Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2024
RELEVÉ DE DECISIONS

La société TPF REAL ESTATE, société anonyme immatriculée au Registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le numéro 0806.715.841, dont le siège social est établi à 1190 Forest, avenue de Haveskercke n°46, représentée valablement par Monsieur Thomas SPITAEELS, administrateur délégué, dument habilité à l'effet des présentes,

Associé unique de la société MIPI, société par actions simplifiée, au capital de 40.000 euros, ayant son siège social au 2, Quai d'Arenc Immeuble le Balthazar - 13002-Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le n° 532 986 080 (la « Société »),

Déclare préalablement que les comptes sociaux établis par Monsieur William MEYNARD, Président, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes, lui ont été adressés par le Président, le 17 avril 2024 et qu'à compter de la même date, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social,

a pris, au siège social, les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- A l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- A l'affectation du résultat,
- A la nomination du Commissaire aux Comptes Titulaire,
- A la mention des conventions relevant de l'article L 227-10 du Code du Commerce,
- Quitus de la gestion du Président,
- Questions diverses.

1) d'arrêter le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 qui ont été approuvés par Monsieur Jean-François BOURRIN, Commissaire aux Comptes, qui font ressortir un résultat négatif après impôt de 22 398,56 euros.

Concernant l'exercice clos au 31 décembre 2023, il est précisé que la seule réintégration fiscale correspond à la quote-part du résultat 2023 de la SCCV 164 Camoins pour 2 499 euros.

La seule déduction fiscale d'un montant total de 9 987 euros correspond à la quote-part du résultat 2022 sur la SCCV 164 Camoins.

Il est également précisé qu'il n'y a aucune déduction fiscale au titre de l'exercice 2023.

2) d'affecter la perte s'élevant à 22 398,56 euros en report à nouveau,

3) de maintenir la convention d'apport en compte courant mise en place en janvier 2015 avec la société TPF Ingénierie, avance qui portera intérêt légal aux taux EURIBOR (base 365) à 1 mois augmenté d'une marge de 2,5%.

4) de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société RSM MEDITERRANNEE, dont le siège social est 445 chemin du Mas de Boudan, ZAC Georges Besse 2, 30000 Nîmes, immatriculée au R.C.S. de Nîmes sous le numéro 399 116 698 pour une période de six exercices qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2029.

5) de prendre acte de la fin de mission du précédent Commissaire aux Comptes titulaire et du précédent Commissaire aux Comptes suppléant arrivée à son terme à la clôture de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023,

6) d'approuver les comptes et le bilan arrêté au 31/12/2023 et donner au Président quitus entier et sans réserve de la gestion pour cet exercice.

7) de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

TPF REAL ESTATE, Associé unique
Représentée par Monsieur Thomas SPITAELS

